

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR SUR UNE CONTRIBUTION DANS LA REVUE *MUTATIONS EN MEDITERRANÉE*, À TITRE NON EXCLUSIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Madame / Monsieur
Demeurant au

ci-après dénommé(e) l'« **Auteur** »,

d'une part,

ET

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est situé au Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13284 Marseille cedex 07, représentée par son Président, Monsieur Éric BERTON,

ci-après désignée par « **AMU** »

AMU agissant en son nom et pour le compte de l'Institut Sociétés en Mutation en Méditerranée (SoMuM), Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 5 rue Château de l'Horloge, 13090 Aix-en-Provence, dirigé par Madame Sylvie MAZZELLA,

ci-après dénommé « **l'Institut SoMuM** » ou la « **Revue** »

d'autre part.

Préambule

L'Institut SoMuM est à l'origine de la création d'un périodique intitulé *Mutations en Méditerranée* (MeM), sous le numéro ISSN 3002-1308, ci-après dénommée « **Périodique** », dont il assure la ligne éditoriale et la chaîne de publication numérique.

L'Institut SoMuM a confié l'hébergement et la diffusion numériques en accès libre et ouvert du « **Périodique** » à Chapitre neuf, sous la licence CC-BY 4.0. International.

L'Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé : «

»
(ci-après dénommé la « **Contribution** ») à la Revue pour sa publication dans le numéro
« » du Périodique.

Lors de la soumission à la Revue, l'Auteur a garanti qu'il n'avait pas proposé cette Contribution pour parution dans une autre publication ou qu'il a fait interrompre le processus de lecture de cette Contribution qu'il avait proposé pour parution dans une autre publication.

Cette Contribution a été rédigée avec _____, coauteur(s).

Art. 1- Définitions

Dans le présent contrat, les termes suivants commençant par une lettre majuscule ont les significations respectives suivantes :

« **La Version finale du tapuscrit acceptée pour publication** » désigne la version tapée sur ordinateur dont le contenu a été validé scientifiquement et éditorialisé (structuré, normalisé, harmonisé, vérification des règles ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie) par la Revue.

« **Le Format HTML (format web) et le Format détachable PDF** » désignent les Versions finales du tapuscrit acceptées pour publication qui sont diffusées sur le site de la Revue.

Art. 2 – Objet du contrat

L'Auteur cède à titre non exclusif à AMU, les droits d'exploiter sa Contribution sous forme numérique et imprimée.

Art. 3 – Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à la Revue, sa Contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les instructions destinées à l'Auteur, accessibles en ligne sur le site de la revue.

L'Auteur fournira sa Contribution, d'une part, sous forme de fichiers texte (formats acceptés : .odt, .rtf, .doc, .docx), accompagnés des éventuels fichiers images (formats acceptés : .jpeg, .png en 300 dpi).

L'Auteur garantit par ailleurs à AMU :

- que la Contribution est originale et inédite et qu'il est bien titulaire des droits qu'il cède ;
- que les droits qu'il cède n'ont pas déjà fait l'objet d'une cession à un tiers ;
- qu'à sa connaissance la Contribution n'est pas la copie servile d'une œuvre préexistante ;
- au cas où la Contribution reproduirait ou utiliserait même partiellement des œuvres antérieures non tombées dans le domaine public, l'Auteur fait son affaire d'obtenir les droits correspondants et en apporte la preuve à la Revue en fournissant une copie de toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.
- que la Contribution ne contient aucune reproduction d'illustration ni citation susceptibles d'engager la responsabilité d'AMU vis-à-vis des tiers ;
- que la Contribution, à sa connaissance, ne porte pas atteinte aux droits de la personnalité de tiers ;
- que la Contribution ne contient pas, à sa connaissance, de fausses informations ;
- que la Contribution ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation et ne porte pas atteinte aux bonnes mœurs ;

Art. 4 – Cession des droits d'exploitation numérique et imprimée

L'Auteur cède à AMU le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme **numérique**, et notamment :

- de reproduire ou faire reproduire par tout tiers de son choix sa Contribution dans le Périodique ou séparément, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique ou e-paper, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;

- le droit de traduire ou de faire traduire par tout tiers de son choix, tout ou partie de la Contribution en toutes langues, et de reproduire ou faire reproduire par tout tiers de son choix, ces traductions sur tous les supports indiqués à l’alinéa précédent ;
- de représenter ou faire représenter par tout tiers de son choix sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l’unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu’entreprises, bibliothèques, établissements d’enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d’une connexion informatique distante ou locale ;
- d’adapter ou faire adapter par tout tiers de son choix la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d’œuvre multimédia ou de l’intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.

L’Auteur cède également à AMU le droit d’exploiter la Contribution sous forme imprimée et, notamment :

- le droit de reproduire ou de faire reproduire par tout tiers de son choix la Contribution, dans le Périodique ou séparément, sous forme imprimée, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie destinée à la vente.
- Le droit de traduire ou de faire traduire par tout tiers de son choix tout ou partie de la Contribution en toutes langues, et de reproduire toutes ces traductions sur tous les supports indiqués à l’alinéa précédent ;
- le droit de représenter ou de faire représenter par tout tiers de son choix, la Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu’en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l’exception de toute adaptation audiovisuelle.

L’Auteur autorise également la Revue à diffuser sa Contribution en accès libre sous la licence Creative Commons CC.BY 4.0 International sur tous les modes et supports d’exploitation mentionnés ci-dessus.

A cet égard, une note d’information et d’accompagnement est mise à la disposition de l’Auteur par la Revue *via* l’url <https://somum.hypotheses.org/9968>.

Art. 5 – Conditions de cession des droits d’exploitation numérique et imprimée

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s’inscrit la publication de la Contribution (Code de l’éducation, article L. 123.6), et conformément à l’article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l’Auteur accepte expressément de céder à AMU les droits énumérés à l’article 4 du présent contrat, à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à AMU est faite à titre non exclusif, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d’après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, elle s’engage à en informer l’Auteur.

De même, la cession étant faite à titre non exclusif, l’Auteur pourra également publier ultérieurement sa Contribution chez un éditeur ou sur un autre site web (archive ouverte, site personnel et/ou institutionnel), à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de la première publication à savoir le numéro «

de la Revue *Mutations en Méditerranée* portée par l’Institut SoMuM d’AMU. »

Art. 6 – Obligations de la Revue

La Revue s'engage à diffuser la Contribution de l'Auteur dans le numéro intitulé «
du Périodique, dans un délai de 15 mois à compter de la remise de la version définitive de celle-ci par l'Auteur, validée scientifiquement et prête pour diffusion numérique et pour publication papier.
Auparavant, la Revue s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Elle s'engage à soumettre à l'Auteur une épreuve de sa Contribution, un bon à diffuser (version numérique) et/ou un bon à tirer (version imprimée). Dans le cas où la Revue exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le bon à tirer obtenu de l'Auteur vaut pour ces deux versions, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte).

La Revue s'engage à fournir à l'Auteur, dès parution, un tiré à part électronique et un exemplaire imprimé, dans le cas où la Contribution fait l'objet d'une version imprimée, du numéro dans lequel la Contribution sera publiée.

Art. 7 – Politique de versement en archives ouvertes

L'Auteur cédant ses droits à AMU à titre non exclusif, il est libre de verser La Version finale du tapuscrit acceptée pour publication de sa Contribution dans une archive ouverte, dès qu'il le souhaite y compris dès la publication de la Contribution dans le Périodique, en apposant la licence CC-BY 4.0 International, conformément à sa propre politique de diffusion.

Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

La Revue autorise l'Auteur à verser le Format détachable PDF dans une archive ouverte (une plateforme pérenne et consultable par tous sans inscription préalable) dès publication de la Contribution dans le Périodique, en apposant la licence CC-BY 4.0 International, conformément à sa propre politique de diffusion.

Art. 8 – Résiliation

Le présent contrat serait résilié de plein droit en cas d'inexécution par une des Parties de ses obligations.

La résiliation ne pourra intervenir qu'après l'envoi au préalable d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse depuis plus de deux mois.

Toutefois, si l'inexécution était due à un cas de force majeure, telle que définie par la jurisprudence et la loi Française, le présent contrat ne saurait être résilié, à condition cependant, que la partie qui l'invoque en rapporte la preuve.

Art. 9 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Fait à Marseille, le

en deux (2) exemplaires originaux

Pour la Revue

L'Auteur

M. Éric BERTON